

Un an après, où en est-on ?



UNE GOUVERNANCE SIMPLIFIÉE

L'ÉLARGISSEMENT DE L'APPRENTISSAGE

L'INDIVIDU AU CŒUR DU SYSTÈME

LA REFOUNDATION DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

LA QUALITÉ DE LA FORMATION, ACTE II

113 décrets et textes d'application de la loi publiés



1 seule instance nationale quadripartite **gouverne et finance** la formation professionnelle et l'apprentissage : **France compétences**



11 opérateurs de compétences agréés pour accompagner **1 734 700** entreprises dans **329 branches** (21 341 000 salariés)



1 association paritaire interprofessionnelle créée pour la promotion et la gestion des certificats CLÉA : **Certif Pro**

France compétences, l'instance unique de gouvernance et de financement



Répartit les fonds : alternance (Régions, Opco, ASP), plan TPE-PME (Opco), CPF (CDC), CPF transition (CPIR), demandeurs d'emploi (État/Pic), CEP (opérateurs régionaux)

Organise et finance le CEP des actifs occupés (hors agents publics) et assure la médiation pour les usagers

Régule le système de certifications professionnelles via le RNCP et le Répertoire spécifique

Évalue les politiques publiques et formule des recommandations aux instances publiques

Prochaine étape

• Dans chaque région, une **Commission paritaire interprofessionnelle (Transition Pro)** instruira les demandes de prise en charge financière des CPF de transition, et assurera l'information du public sur le CEP et le déploiement des certifications paritaires interprofessionnelles

1^{er} janvier 2020